

Communiqué de presse

Montreux, le 8 octobre 2020

Montreux prend le virage de l'e-administration

La Commune de Montreux innove avec le lancement d'une nouvelle plateforme pour réaliser rapidement et simplement des prestations administratives entièrement en ligne à travers un compte citoyen sécurisé.

Disponible depuis le site internet communal www.montreux.ch, le nouveau portail offre aux habitant-e-s la possibilité d'effectuer plusieurs démarches électroniques de façon totalement dématérialisée, de la demande à la délivrance de la prestation, en passant par le paiement.

Simplification des démarches

En se connectant à leur compte citoyen, les internautes peuvent commander directement en ligne une attestation. En quelques clics, le paiement est effectué et l'attestation arrive instantanément dans la boîte mail sous forme électronique. La plateforme permet également aux particuliers d'effectuer l'enregistrement de leur arrivée dans la Commune de Montreux, d'annoncer un déménagement et de demander une subvention sur les abonnements annuels de transports publics électroniquement. Le citoyen peut suivre en tout temps l'évolution de sa demande et si besoin, la compléter avec les documents manquants. Une nouvelle fonctionnalité a aussi été développée pour les écoles privées, qui peuvent annoncer l'arrivée et le départ de leurs étudiants directement sur le guichet virtuel.

Plus de proximité avec les administrés

Le déploiement de ces prestations électroniques permet la suppression de la contrainte papier et limite fortement les déplacements aux guichets. En résulte un gain de temps et de confort pour les Montreusien-ne-s, qui ont désormais la possibilité d'effectuer leurs demandes 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. De son côté, l'administration communale bénéficie d'un gain d'efficacité. Les données sont désormais enregistrées par les détenteurs de l'information, évitant ainsi leur ressaisie.

Sécurité des données

Afin de préserver la confidentialité des données des citoyen-ne-s, une double authentification par sms est obligatoire dans certains modules. De plus, la nouvelle plateforme ainsi que les serveurs sont hébergés auprès du Centre informatique communal.

Par la suite, d'autres prestations seront réalisables sur la plateforme. Toutefois, les personnes qui le souhaitent auront toujours la possibilité d'effectuer leurs démarches par courriel ou en se rendant dans les guichets communaux.

La Municipalité